



# L'ECHO DES LANCIERS

## LE MOT DU MAIRE

Il me semblait important, même à l'échelle de notre commune, de pouvoir se servir des moyens de communication actuels, très largement utilisés par la population. Nous avons donc mis en ligne un site internet qui présente l'ensemble de ce qui se fait sur la commune. Mis à jour très régulièrement, c'est une source d'informations en temps réel. Dès aujourd'hui, vous pouvez vous abonner et recevoir, une fois par semaine, les actualités et mises à jour (Page d'accueil - En un clic - S'abonner). Depuis début janvier, ce sont 3595 visiteurs et 38 482 pages vues, ce qui représente une moyenne de 20 visiteurs par jour et 11 pages vues par personne. Cet outil est donc déjà bien consulté mais peut évoluer et j'attends vos suggestions pour l'étoffer et créer de nouvelles rubriques. Si vous ne possédez pas internet chez vous, vous pouvez y avoir accès au point info services à l'épicerie, et ce gratuitement.

Les moyens de communication plus anciens ne sont pas pour autant mis au pilori puisque trois nouvelles cartes

postales et une enveloppe pré-timbrée, en vente dans les commerces et au bureau de Poste, ont été récemment imprimées.

Rassurez-vous, le site internet ne remplacera pas le bulletin municipal que vous avez entre les mains aujourd'hui, comme il ne remplacera pas la communication orale que nous devons absolument préserver sous peine de renforcer l'individualisme galopant de ces derniers temps. Je vous invite donc à lire l'agenda et prendre part aux activités proposées par tous les membres bénévoles des associations locales afin de maintenir ce lien social qui existe encore chez nous puisque nous sommes un des rares villages du secteur à proposer une fête patronale bien fréquentée sur 4 jours. Qu'on se le dise.

Bonne lecture.

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL

## CLUB ADOS

Le nom est venu depuis peu bien que les sorties existent depuis bientôt un an. C'est en septembre 2012 que les jeunes ont commencé à réfléchir à un projet d'aménagement de divers lieux où ils pourraient se divertir. Deux idées ont été retenues mais ne sont pas encore concrétisées. Des buttes de terre installées sur le terrain disponible à côté du stade n'ont pas pu être modelées en raison du mauvais temps, et nous attendons la subvention de 1 992 € H.T., qui nous a été accordée par le député de la circonscription avant de démarrer les travaux.

En plus des réunions de discussion, les ados ont participé à plusieurs sorties : bowling, cinéma, jeux de société, karting, randonnée à vélo, piscine et, tout dernièrement, éveil artistique avec la réalisation de tags sur tissu. C'est grâce aux financements du CCAS, de la commune, des parents et de l'ASF, à la Communauté de

communes qui nous prête le mini bus ainsi qu'aux animateurs et accompagnateurs volontaires que ces activités sont possibles.

Cette expérience a séduit les jeunes qui montrent leur intérêt en participant avec assiduité. Cela leur permet de se retrouver, de participer à des sorties collectives, de découvrir des activités, d'occuper des dimanches après-midis... Cette expérience montre aussi que ce public mérite beaucoup d'attention. Ce qu'on avait un peu oublié jusque' alors.

Le CCAS de Franchesse avait déjà innové en offrant des cadeaux de naissance aux nouveau-nés de la commune, il récidive aujourd'hui en soutenant ces actions en direction des ados.

Si votre enfant a entre 9 et 15 ans et qu'il est intéressé, faites-vous connaître en mairie.

## ETAT-CIVIL

### Naissances :

23 janvier : **Tom Desternes**

Fils de Estelle Gaume et Aurélien Desternes, domiciliés "La Croix Tricot"

*Bienvenue au bébé et félicitations aux parents*

### Baptême républicain :

11 mai : **Mathieu Lohbrunner**

fils de Anne-Sophie Guilhaume et Sylvain Lohbrunner domiciliés "9 A Rte de Limoise"

1<sup>er</sup> juin : **Antoine Bobier**

Fils de Stéphanie Poulet et Kévin Bobier, domiciliés à Villeneuve sur Allier

### Décès :

5 mars : **Jeanine Rouchon** "13A Faubourg de la Madeleine"

10 avril : **Gérard Petton** "Le Mont"

*Nos plus sincères condoléances aux familles*

## TRAVAUX

- **Logements** Place de la Poste : La rénovation du 2<sup>e</sup> appartement est terminée. Il est loué depuis le 1<sup>er</sup> juin.
- Travaux de **voirie** : Le syndicat intercommunal de voirie d'Ygrande a établi divers devis pour :
  - aménagement d'un plan incliné devant la salle des fêtes et la mairie,
  - réparations de chemins (Gouard, Gâtelière, Gadodière, le Roi des Bois, Paudrap, le Pontet aux Barrons),
  - reprise ponctuelle des trottoirs en agglomération,
  - aménagement d'un terrain pour les adolescents.

La dépense globale s'élève à la somme de 24 850 € HT, soit 16 152, 50 € à la charge de la commune après déduction de la subvention départementale.

- Réalisation d'un **plan incliné à l'église** : devis présenté par l'Atelier Déterne pour 260,00 €.
- **Cimetière** : travaux d'assainissement terminés.
- **Stade municipal** : mise en place d'un nouveau portail d'accès élargi.

## CONNEXION INTERNET

Nous sommes quelques uns à Franchesse à constater depuis plusieurs mois une dégradation des connexions Internet haut débit. Tout ceux qui constatent le même problème sont invités à se faire connaître à la mairie pour une demande collective au fournisseur d'accès.

## LES CH'TITES CANAILLES

Pour le second semestre 2013, la halte-garderie se tiendra à la **salle polyvalente** les :

- mardi 9 et 23 juillet,
- mardi 27 août,
- mardi 10 et 24 septembre,
- mardi 8 et 22 octobre,
- mardi 5 et 19 novembre,
- mardi 3 et 17 décembre,
- ainsi que tous les **mercredis matins** de juillet à décembre sauf les 7, 14 et 21 août, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier.

A noter que la halte garderie s'installera à **l'école** au lieu de la salle polyvalente les mardi 23 et mercredi 24 juillet, mercredi 13 novembre ainsi que le mercredi 18 décembre.

## TRI DES DECHETS

### Cartouches jet d'encre ou laser, téléphones portables

Ne jetez plus ces objets recyclables. Une boîte est à votre disposition dans la salle d'accueil de la mairie.

### Nouveaux conteneurs à la salle des fêtes

Afin de réduire le volume des poubelles d'ordures ménagères à la salle des fêtes lors des locations, de nouveaux conteneurs pouvant accueillir les papiers et cartons propres ainsi que les boîtes en métal et les briques ont été installés.

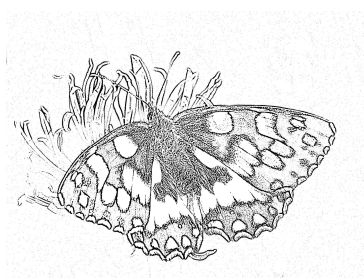
### Compostage

Les déchets de la cantine scolaire sont déposés dans un composteur placé dans le jardin de l'école.

## DESTRUCTION DES CHARDONS

Selon l'arrêté préfectoral du 13 mai 2013, la destruction du chardon des champs et du chardon lancéolé est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non d'un certain nombre de communes de l'Allier dont Franchesse.

Cette destruction incombe à l'exploitant du terrain ou à défaut à son propriétaire. Dans le cas où la destruction des chardons n'est pas faite, le maire peut faire procéder, aux frais du propriétaire ou de l'usager du terrain en cause, à cette intervention.



## FLEURISSEMENT

Comme l'an passé, nous avons utilisé les pieds de mur pour fleurir avec générosité ; cette année, les enfants de l'école maternelle nous ont aidés. Cette méthode a le double avantage de fleurir là où nous ne pourrions que désherber et de ne pratiquement rien coûter, à part le terreau qui enveloppe les semis. Les graines nous sont généreusement offertes. L'objectif à long terme est de pouvoir fleurir l'ensemble du bourg sur une période de floraison la plus longue possible. N'hésitez pas à nous aider :

- en fleurissant vous-même (nous pouvons vous fournir des graines),
- en nous fournissant des graines (nous utilisons principalement des fleurs jaunes, orange et blanches ne dépassant pas 50 cm de hauteur),
- en tolérant nos semis et l'herbe qui les accompagne,
- en utilisant le moins possible de pesticides (voir info suivante).

Merci à tous ceux qui nous accompagnent déjà dans cette démarche. Le bourg, ainsi recolonisé par la végétation, va reprendre un aspect champêtre qui lui convient bien.



## LES PESTICIDES, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Voici un nouveau slogan porté par les jardinerie qui ont signé une charte « **Jardiner en préservant sa santé et l'environnement** ». Elles vous proposent :

- de suivre une formation sur les techniques de jardinage au naturel,
- des matériaux ou outils permettant de se passer de pesticides,
- des conseils vers les techniques de jardinage sans pesticides,
- des fiches conseils.

Ces jardinerie signataires sont aidées par la FREDON Auvergne, association avec laquelle nous avons signé la charte d'entretien des espaces publics en juillet 2011.

### Renseignements et liste des jardinerie :

[www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr)

[www.fredon-auvergne.fr](http://www.fredon-auvergne.fr)

[contact@fredon-auvergne.fr](mailto:contact@fredon-auvergne.fr)

Tél : 04 73 42 16 68

## BILAN DU PRINTEMPS 2013

Après un hiver maussade, la France a connu cette année un printemps particulièrement agité, froid et peu ensoleillé. Il s'agit du printemps le plus froid depuis 1987 et l'un des plus pluvieux depuis 1959.

Sur l'ensemble de la saison, les précipitations sont nettement excédentaires sur la région. Quant au soleil, il a surtout brillé par son absence : des records de faible ensoleillement des deux dernières décennies ont été battus.

Les moins jeunes se souviennent pourtant d'une année 1977 particulièrement pluvieuse au cours de laquelle les rendements agricoles furent encore plus mauvais que ceux de 1976 pourtant légendaire pour sa sécheresse exceptionnelle.

Quant aux historiens, ils racontent que le 20 juin 1768, on demandait à Bourbon « des prières publiques pour la cessation des pluies qui endommageaient les fruits de la terre » (source : chronique locale d'André Despret).

## AIDE AUX PERSONNES DIABETIQUES

L'Assurance maladie nous informe de la mise en place dans l'Allier, de **sophia**, le service d'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques, qui propose une aide personnalisée, adaptée à l'état de santé et aux besoins de chacun. Ce service repose sur l'envoi d'informations et de conseils par courrier et surtout un suivi par téléphone par des infirmiers conseillers en santé. Pour plus d'information, consulter l'Assurance maladie ou le site [www.ameli-sophia.fr](http://www.ameli-sophia.fr).



## FINANCES COMMUNALES

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	14 953,00
20	Immobilisations incorporelles	1 380,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 900,00
23	Immobilisations en cours	44 073,00
020	Dépenses imprévues	3 787,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>124 093,00</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	28 762,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 186,00
13	Subventions d'investissement reçues	15 826,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 200,00
001	Excédent d'investissement reporté	40 077,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 042,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>124 093,00</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	91 665,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 400,00
014	Atténuations de produits	34 589,00
65	Autres charges de gestion courante	86 146,00
66	Charges financières	2 105,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
022	Dépenses imprévues	25 084,00
023	Virement à la section d'investissement	28 762,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 042,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>426 893,00</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	40 724,00
73	Impôts et taxes	175 246,00
74	Dotations, subventions et participations	134 007,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00
77	Produits exceptionnels	294,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	54 622,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>426 893,00</b>

# *Fête Patronale 2013*

## *Vendredi 2 Août*

*à 20h00 : Concours de pétanque en doublette  
au Stade des Tutelles*

## *Samedi 3 Août*

*Au stade à partir de 7h30*

*Foire des Lanciers : bovins - ovins - équins*

*Exposition de matériel*

*Marché du terroir*

*Vers 12h : Dégustation sur place*

*21h30 : Retraite aux flambeaux accompagnée par la Lyre Bourbonnaise*

*En soirée : Bal gratuit*

## *Dimanche 4 Août*

*14h00 : Concours de labour organisé par les Jeunes Agriculteurs*

*14h30 : Rifles*

*22h00 : Bal gratuit*

## *Lundi 5 Août*

*16h00 : Jeux pour les enfants*

*A la nuit tombée : Feu d'artifice*

*En soirée : Bal gratuit*

## *Fête Foraine pendant 3 jours*

*auto tamponneuses, manège enfantin, château gonflable, trampoline, tir à la carabine...*

## ACTIVITES A L'ECOLE MATERNELLE

Nous sommes allés visiter le jardin de l'ADATER au Veudre. C'est un jardin où il y a une mare avec des grenouilles. Il y a aussi des plantes qui sentent bon : de la menthe, du thym...Il y a un endroit pour faire du compost.



On a aussi vu des ruches, des nichoirs pour les oiseaux et des maisons pour les petites bêtes comme les abeilles et les coccinelles. On a fait des ateliers : une course d'orientation, un parcours sensoriel pieds nus, on a pêché les grenouilles et on a fait des hérissons en argile.



Nous sommes allés dans les rues de Franchesse pour semer des graines le long des murs. On avait un seau avec de la terre et des graines mélangées. Il fallait jeter la terre le long des murs.



On est parti de l'école et on est allé jusqu'à l'église. Des fleurs vont bientôt pousser : on est très content.



## DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

<b>Service Départemental d'Incendie et de Secours :</b>	<b>7 675,00 €</b>
<b>Contributions aux organismes de regroupement :</b>	<b>52 325,00 €</b>
Syndicat intercommunal de Voirie :	35 211,00 €
S.D.E.03. :	13 596,00 €
Syndicat du Collège de Bourbon :	2 407,00 €
Centre de Secours de Bourbon :	305,00 €
Agence technique départementale :	223,00 €
Association des Maires :	188,00 €
S.I. Collège Lurcy-Lévis :	288,00 €
Fédération départementale des Maires :	107,00 €
<b>Subventions aux associations et autres organismes :</b>	<b>7 091,84 €</b>
Les Ch'tites Canailles :	2 000,00 €
Comité des Fêtes (incluant participation au feu d'artifice) :	1 635,00 €
Amicale Laïque :	500,00 €
Club des Lanciers :	435,00 €
Coopérative scolaire :	350,00 €
Anciens d'Afrique du Nord :	245,00 €
Centre Social de Lurcy-Lévis :	547,20 €
Centre Social Adequat :	547,20 €
S.P.A. du Bourbonnais :	342,00 €
Epicerie Solidaire du bocage bourbonnais :	228,00 €
Centre de loisirs Anim' Temps Libre :	200,00 €
L'Allier à Livre Ouvert :	62,44 €

## AGENDA FESTIF ET CULTUREL

### Vendredi 19 juillet 15h00 :

Rendez-vous 2013 "100 % Pays Bourbon" (\*)  
chez Michel Mazzoni – Peintre et sculpteur.

### Mardi 23 juillet :

Journée découverte de Franchesse.  
Visite du village (église, bourg, ancienne forge)  
Repas au Chuchal sur réservation.  
Découverte de la ligne des Crêtes.  
Visite de la production maraîchère d'Anne Vernis.

### Mercredi 24 juillet

Passage de la 11<sup>e</sup> étape du tour « La France en courant »,  
vers 13h15 dans le Bourg, route d'Agonges et vers  
13h30 au Mont.

### Lundi 5 août 15h00 :

Rendez-vous 2013 "100 % Pays Bourbon" (\*)  
chez Anne Vernis – Maraîchage bio.

### Du vendredi 2 août au lundi 5 août :

Fête foraine avec manèges et diverses activités  
organisées par le comité des fêtes et les jeunes  
agriculteurs du canton. Détails sur l'affiche.

### Vendredi 30 août 15h00 :

Rendez-vous 2013 "100 % Pays Bourbon" (\*)  
chez Michel Lamboley – Mouleur.

### Samedi 7 septembre 14h30 :

Balade d'automne (départ place de la mairie) et soirée  
spaghettis (comité des fêtes).

### Mardi 8 octobre 15h00 :

Rendez-vous 2013 "100 % Pays Bourbon" (\*)  
à l'église Saint-Etienne.

### Vendredi 11 octobre 15h00 :

Rendez-vous 2013 "100 % Pays Bourbon" (\*)  
chez Michel Mazzoni – Peintre et sculpteur..

### Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 20h00 :

Nuit des Fers de Lance.

### Samedi 9 novembre 19h30 :

Soirée choucroute (comité des fêtes)

### Lundi 11 novembre :

Commémoration armistice.

### Samedi 7 décembre :

Téléthon.

### Dimanche 8 décembre :

Marché de Noël (amicale laïque).

(\*)*Visite gratuite mais inscription obligatoire à l'Office  
du Tourisme (04 70 67 09 79).*

## CHRONIQUE LOCALE - QUAND LA NUPTIALITE GALOPAIT A FRANCHESSE

Ce matin-là, Henri Fontenille se prépare avec soin. Bien qu'on soit mardi, il revêt ses habits du dimanche et, avant de quitter son domicile, il se regarde une dernière fois dans le miroir, près de la porte. Dame ! la matinée va être bien remplie. Depuis qu'il occupe le poste d'adjoint, c'est très souvent qu'il doit remplacer M. le Maire, Jean-François Léveillée (1) absent de la commune. Encore la semaine prochaine, il va devoir célébrer un mariage le jour de la Saint-Jean et un autre le lendemain. Mais aujourd'hui, la tâche va être rude. Cette journée d'été s'annonce belle. Dans les campagnes, les foins sont déjà bien avancés, mais de foin, il ne va sans doute guère s'en faire en ce mardi 17 juin 1856. « Qu'est ce qui les prend à vouloir se marier aujourd'hui ? » murmure M. l'Adjoint. Bien sûr, la Saint-Jean approche. Le mariage va changer la situation de beaucoup car ils n'auront pas à se louer comme domestique ou comme servante cet été.

Avant d'entrer dans la mairie, M. l'Adjoint traverse la route et va à l'église saluer l'Abbé Greneyroux. Pour lui aussi, la matinée va être chargée et, déjà, il est dans le chœur en train d'installer les sièges pour les futurs mariés.

A la mairie, le secrétaire-greffier prépare ses registres. Tous les documents sont là, mais il y a quelques points obscurs dans certains actes qu'il faudra élucider.

Huit heures ! M. l'Adjoint se lève pour accueillir le premier mariage qui entre. Philippe Jacquet a 26 ans. Il travaille chez ses parents, Gilbert et Jeanne Jacquet, laboureurs à la Gozinerie, à Saint-Plaisir. Il s'unit à Marie Foucault, 22 ans, domestique à La Font. Son père est décédé il y a dix-sept ans et sa mère, née Marguerite Parion, habite aux Brûlés. Les parents sont consentants (2). Comme tous, les mariés n'ont pas passé de contrat de mariage. Les témoins s'avancent : un camarade de Philippe, Louis Aillot, 23 ans, domestique au Point-du-Jour et Jean Aupetitallot, 34 ans, le tisserand et le sacristain du bourg de Franchesse. Les témoins de la mariée sont Charles Berthet, 47 ans, son patron à la Font, et son frère, Gilbert Foucault, 29 ans, domestique à Avreuil. Jean Aupetitallot est le seul qui sache signer.

M. l'Adjoint et le secrétaire-greffier s'épongent le front car il commence vraiment à faire très chaud en cette mi-juin et puis, tous ces gens rassemblés dans une si petite salle, ça réchauffe l'atmosphère, au propre comme au figuré.

Le second mariage n'est prévu qu'à neuf heures. Avant son arrivée, le secrétaire-greffier met M. l'Adjoint au courant d'un petit détail qui le chiffonne. Les parents du futur, 26 ans aussi, Antoine Nicolas, domestique à Marigny, sont décédés. Mais l'acte de décès du père,

Jacques Nicolas, n'indique point qu'il était l'époux de Marie Chabot, décédée en 1851. Aussi la question est-elle posée préalablement aux témoins, Pierre Nicolas, 36 ans, le frère, cultivateur au Lieu-Belin, et leur oncle Jean Roussat, 63 ans, vigneron à la Ploterie, commune de Bourbon. Ils affirment sous serment qu'il en était bien ainsi. M. l'Adjoint peut donc prononcer le mariage d'Antoine avec Marie Roussat, de cinq ans sa cadette, demeurant à La Prôle avec sa mère qui y est métayère, le père Jean-Baptiste étant décédé il y a treize mois. Pour la mariée, les témoins sont Denis Roussat, 65 ans, son oncle, journalier au bourg, et son parrain, Bernard Léger, 47 ans, propriétaire à Neure.

Les cloches sonnent à toute volée. L'Abbé Greneyroux vient de terminer sa première célébration. Les deux cortèges se croisent sur la place de l'église toute proche (3).

Le mariage de Jean Thomas, 27 ans, laboureur au Lieu Simonnin à Saint-Léopardin-d'Augy, qui épouse la jolie Magdeleine Nossent, 21 ans, domestique à Marjat, a un peu de retard. Ce contretemps permet à M. l'Adjoint de prendre connaissance de quelques pièces peu claires du dossier. Mais bientôt un brouhaha se fait entendre...

Avant de procéder à l'union projetée, M. l'Adjoint demande au futur et à ses témoins, ses deux oncles, Louis Thomas, 38 ans, habitant aussi au Lieu Simonnin, et Antoine Robin, 42 ans, de Saint-Plaisir, si la défunte Marie Robin était bien l'épouse du père Jacques Thomas alors que l'acte de naissance du futur marié le dit fils de Pétronille Robin. Après leur affirmation sous serment, M. l'Adjoint se tourne vers la future et ses deux témoins : son beau-frère, Pierre Boudignon, 36 ans, journalier à Saint-Plaisir, et son oncle Benoît Lamy, 40 ans, propriétaire à Saint-Plaisir. L'acte de décès de son père, Julien Nossent, le dit veuf de Marie Suchaut au lieu de le désigner comme veuf de Marie Lamy, décédée le 6 avril 1847. Sous serment, les interpellés certifient que ce Julien Nossent, décédé le 17 octobre 1852, est bien le père de Magdeleine. Fort de ces assertions, M. l'Adjoint procède donc au mariage de Jean et Magdeleine et leur souhaite beaucoup de bonheur dans une longue vie commune.

A peine M. l'Adjoint a-t-il le temps de se racler la gorge que le mariage suivant, prévu pour dix heures et demie, se présente à la porte de la mairie. C'est celui de Gilles-Mathieu Merlet, 23 ans, métayer à La Prôle, qui épouse Marguerite Personnat, 20 ans, domestique au bourg. « Décidément, La Prôle est en fête ce 17 juin 1856 » pense M. l'Adjoint. Du reste, Denis Roussat, témoin tout à l'heure, l'est encore avec Gilbert Thévenin, 21 ans, domestique aux Barons. Le père de la future, Jean Personnat, est décédé il y a quelques années. Bien entendu, sa mère, Marie Dubost, journalière à Bourbon,



est consentante. M. l'Adjoint déclare donc que ce nouveau couple est uni par les liens du mariage en présence de l'oncle de la mariée, Antoine Dubost, 58 ans, charpentier à Bourbon, et de son frère, Jean Personnat, 22 ans, maçon, lui aussi à Bourbon.

Il est près de onze heures et demie, M. l'Adjoint vient de prononcer son cinquième mariage de la matinée et le secrétaire-greffier termine la lecture de l'acte « ... Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du Code civil intitulé « du mariage », avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Bourges Louis (4) et Bourdier Jeanne (4) sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence de Gilbert Chabot, âgé de 24 ans, laboureur à La Chevrelle, commune de Franchesse, beau-frère du futur, Fauconnier Charles, âgé de 33 ans, maçon à Cérilly, oncle du futur, Germain Jean, âgé de 55 ans, laboureur à la Réserve du Chaffaud, oncle de la future, Mathieu Etienne, âgé de 54 ans, cultivateur aux Drugnauds, commune de Franchesse, beau-père de la future (5), lesquels, après qu'il leur a donné lecture du présent acte ont déclaré ne savoir signer, ainsi que les parties contractantes, à l'exception du témoin, Mathieu Etienne, et du futur qui ont signé avec nous, après lecture faite. »

Et voilà ! Après un dernier tumulte et quelques vivats, la petite salle de la mairie a retrouvé son silence. Le secrétaire-greffier ferme les registres, rassemble les papiers qui s'étaient éparpillés sur la grande table et quitte la maison commune en compagnie de M. l'Adjoint. Dehors, c'est une grande animation comme un jour de Saint-Baso ou un jour de Saint-Etienne (6). Des gens endimanchés s'entrecroisent, se hêlent, s'embrassent. On ne sait plus guère à quel mariage on est invité. Les cortèges se succèdent dans la grand-rue et sur la place devant l'église. Les chevaux enrubannés attendent patiemment que les chars à bancs qu'ils tirent fassent leur plein de voyageurs pour ramener tout ce beau monde dans les diverses fermes où se prépare un festin. Mais les mariés et les plus jeunes feront le chemin à pied, précédés de quelques cornemuseux, le marquis de Beaucaire, peut-être (hein ! Maxou !) (7) : Antoine Nicolas est originaire d'Agonges où ses parents sont enterrés et la jolie Marguerite Personnat est née aussi à Agonges.

Les cloches sonnent encore à toute volée alors que M. l'Adjoint regagne son domicile, tout songeur : « voilà dix jeunes qui viennent de se marier, dix jeunes dont l'âge va de 20 à 27 ans et sur ces dix jeunes, seuls deux ont encore père et mère ! Bien sûr, Mathieu Merlet est un fils naturel, mais la petite Marie Foucault a perdu sa mère alors qu'elle n'avait que 5 ans, Jeanne Bourdier a

perdu son père alors qu'elle venait de fêter ses 6 ans, la mère de Jean Thomas est décédée quand le gamin avait juste 10 ans. Quant à Magdeleine Nossent et Antoine Nicolas, ils n'avaient plus ni père ni mère pour les conduire à leur mariage. Décidément, la vie n'a encore guère souri à ces petits ! »

Et M. l'Adjoint sent un peu de tristesse l'envahir en ce jour de fête.

André Despret

---

(1) Originaire de la Nièvre, Jean-François Léveillé avait épousé le 4 octobre 1826 Claudine Berthelet, fille de Jean-Marie Berthelet, docteur en chirurgie, propriétaire du Pontet. Jean-François Léveillé était géomètre.

(2) A cette époque, lorsqu'on était âgé de moins de 30 ans le jour de son mariage, il fallait fournir l'avis des parents.

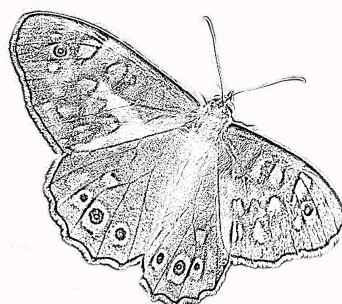
(3) La mairie devait se trouver dans un bâtiment, aujourd'hui démoli, à l'emplacement du parking actuel et dont, il y a quelques années, on distinguait encore la trace le long du pignon nord du magasin de M. Petit.

(4) Louis Bourges : 24 ans, métayer à la Chevrelle, Jeanne Bourdier, 22 ans, domestique au Chaffaud.

(5) Après le décès de Martin Bourdier, le 31 décembre 1839, Anne Chamignon, la mère de Jeanne Bourdier, s'était remariée avec Etienne Mathieu, locataire aux Drugnauds.

(6) La Saint-Baso : on fêtait autrefois à Franchesse, le premier dimanche de juin, la fête de saint Basole, saint dont la vie nous est strictement inconnue. Cette fête était devenue la foire-loue, une des plus importantes de la région. La Saint-Etienne : la fête patronale, le dimanche qui suit le 3 août.

(7) Allusion au livre du Chavant (et grand savant ès vielle et cornemuse), le Maxou « Encore une sauteuse, Monsieur le Marquis » qui raconte la vie tumultueuse du Marquis de Beaucaire (Agonges) et qui, à cette époque, croquait à belles dents la fortune familiale.



## ACTIONS DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Balade « Sur le chemin des lavoirs »

C'est le 20 juillet prochain que se tiendra la 8<sup>e</sup> édition de la balade communautaire. Chaque année, la Communauté de communes en bocage bourbonnais organise une balade sur une commune du territoire afin de faire découvrir toutes ses richesses patrimoniales, environnementales et touristiques. Cette année, il est proposé de découvrir la campagne ménulphienne en suivant un parcours de 8 km axé sur les lavoirs. Cette balade sera agrémentée de diverses attractions ludiques et gustatives mais aussi culturelles avec les visites commentées de la débredinoire et de l'ancienne abbaye.

Un repas sera proposé aux promeneurs afin de conclure en toute convivialité cette journée. Réservation et renseignements auprès de l'Office de Tourisme – Tél : 04 70 67 09 79.

### Signalétique patrimoniale et touristique

Dans le cadre de sa politique touristique et patrimoniale, notre Communauté de communes en bocage bourbonnais va implanter à Franchesse, place de l'église, deux panneaux décrivant la « **Route des crêtes** ». La commune a souhaité, en effet, valoriser ce panorama unique du territoire que l'on ne rencontre dans aucune autre commune de la Communauté de communes et qui permet d'observer le paysage bocager.

Voici un extrait de ce que vous pourrez lire sur les pupitres : « Le promeneur de la Route des crêtes va donc découvrir, en avançant tout d'abord sur la RD1 en direction de Limoise, un panorama se déployant sur deux plans. Au premier plan, à ses pieds, il aura à l'est les vallées de la Burge (rivière arrosant Bourbon-l'Archambault) et de l'Ours, et à l'ouest la vallée de la Bieudre, autre affluent de l'Allier, qui coule, entre autres, à Saint-Plaisir. Le dénivelé est beaucoup plus fort du côté est. C'est dans ces zones, et en alternance avec certaines étendues boisées que le marcheur pourra observer le bocage bourbonnais. Constitué de parcelles modestes entourées de haies, il est suffisamment vallonné pour ne pas être monotone...

Après avoir quitté la RD1, direction Les Places sur la droite, il ne faut pas manquer de s'arrêter un moment sur la voie communale, à proximité du lieudit « Les Bégards », point culminant de la commune atteignant 322 mètres. De cette altitude, pourtant peu élevée, on pourra contempler l'arrière plan du bocage : à l'ouest, la forêt de Tronçais, si importante pour l'histoire de la région et même l'histoire de la France, et un peu plus loin, par beau temps, le Boischaut, qui marque la pointe sud du département du Cher. Au nord-ouest, on pourra

deviner plus que voir la vallée du Cher, avec les souvenirs du canal du Berry qui lui était parallèle et contribuait à l'activité industrielle du bassin montluçonnais.

Vers le nord-est, c'est le Morvan, chaîne de montagne pourtant assez basse mais parfois difficile à franchir en hiver, qui marque la limite avec la Bourgogne. Au sud-est, la vallée de l'Allier, dominée par les contreforts septentrionaux des montagnes d'Auvergne et le puy Saint-Ambroise, sur la commune de Saint-Léon (Allier), point le plus avancé, les monts de la Madeleine, que l'on appelle aussi « Montagne bourbonnaise », avec le rocher Saint-Vincent, bloc volcanique culminant à 925 mètres, sur la commune de Lavoine (Allier). Plus loin, les Monts du Forez barrent l'horizon en direction de la région lyonnaise, et culminent à 1 634 mètres à Pierre-sur-Haute (Loire). Enfin, si le temps le permet, on pourra peut-être apercevoir la chaîne des Puys, avec ses dômes si caractéristiques : le Puy-de-Dôme, à plus de 100 kilomètres, est un véritable repère pour de nombreux habitants des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. » (...)

### Téléthon

Cette année, le Téléthon se déroulera le week-end du **7 décembre** et aura pour thème « L'arbre dans tous ses états ». L'an passé, M. Michel Aubailly, qui donne annuellement un arbre à une des onze communes de notre territoire, nous a offert un séquoia. La commission des chemins a réfléchi au meilleur emplacement pour ce conifère qui peut atteindre 80 à 100 m de haut et 8 à 10 mètres d'envergure à l'âge adulte c'est-à-dire dans ... très longtemps ! Il sera planté sur le terrain qui jouxte la lagune.

*Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :*

- Chantal Bobier,*
- André Despret,*
- Isabelle Désurrier-Lafleuriel,*
- Ecole maternelle,*
- Vincent Lecocq.*